



DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-090

SERVICE : Direction des affaires culturelles

OBJET : Contrat de cession avec l'Association Compagnie Hystera SKC (Lyon) pour l'intervention de Charlotte FERMAND lors de stages pour les élèves de théâtre

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13^{ème} Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie étudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a sollicité l'Association Compagnie Hystera SKC pour l'intervention de Charlotte FERMAND lors de stages pour les élèves de théâtre ;

CONSIDÉRANT que ces stages se déroulent au Conservatoire d'agglomération, en journée, du 3 au 7 mars et du 28 avril au 2 mai 2025 soit durant un total de 9 jours;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat de cession déterminant les droits et obligations de chacune des parties ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'Association Compagnie Hystera SKC située 133 Boulevard de la croix Rousse CS 90489 – 69004 Lyon, SIRET : 82923652000021, représentée par Camille ANGIBAUD, en sa qualité de Présidente, pour l'intervention de Charlotte FERMAND lors de stages pour les élèves de théâtre ;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



Le contrat de cession précise les points suivants :

- L'Association Compagnie Hystera SKC s'engage à fournir l'intervention de Charlotte FERMAND dans le cadre de stages pour les élèves de théâtre.
- Les stages se déroulent au Conservatoire d'agglomération, en journée du 3 au 7 mars et du 28 avril au 2 mai 2025 soit durant un total de 9 jours.
- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'engage à verser à l'Association Compagnie Hystera SKC, en contrepartie de ce qui précède et sur présentation d'une facture, la somme 3 770 € TTC.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 29 avril 2025.

Pour le Président et par délégation,

Sylviane CHENE
13ème Vice-Présidente déléguée à la Culture et la Vie étudiante

